

Questions orales

dollars. Il s'est révélé, malheureusement, que la société n'a pas réussi à réaliser de bénéfiques et a fait faillite.

S'il y a eu des irrégularités, le surintendant des faillites et la GRC en tiendront sûrement compte dans leur enquête.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le ministre se souvient-il d'avoir déjà pris la parole à la Chambre pour établir la distinction qui existe entre une responsabilité légale et une responsabilité morale? Ce que nous prétendons, et que nous demandons au ministre d'admettre, c'est que le gouvernement, par l'intermédiaire du CN, a une responsabilité morale à l'égard des personnes qui ont perdu leur emploi par suite de cette privatisation pour le moins bâclée.

Le gouvernement pourrait à tout le moins s'engager, comme je l'ai déjà demandé au ministre, au moment qui lui semblera opportun, lorsqu'il jugera que les faits auront été examinés suffisamment en profondeur, à compenser les pertes que ces personnes ont subies par suite d'un enchaînement de circonstances attribuable non seulement au CN, mais aussi au gouvernement et à ses plans de privatisation.

• (1450)

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, lorsque le CN a vendu ces actifs, il s'attendait à ce que ces emplois soient conservés grâce au refinancement et aux efforts que les frères Fingold avaient promis. Après tout, ces actifs étaient déficitaires de 30 à 40 millions de dollars chaque année. Les acheteurs croyaient qu'il était possible de redresser la situation. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Je suis pourtant convaincu qu'ils ont essayé.

Je suis désolé, mais le CN a été libéré de ses responsabilités lorsque ces actifs ont été vendus à des gens qui ont essayé d'en faire une réussite. Chaque jour, au Canada, des entreprises connaissent des succès et des échecs. Celle-ci, malheureusement, a échoué. Nous le regrettons tous, et je suis certain que le CN le regrette aussi.

* * *

LES FRAIS DES LICENCES DE RADIO

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Elle porte sur les frais des licences de radio scandaleux et inappropriés qu'il a imposés aux municipalités et aux services d'urgence de tout le Canada.

Il y a littéralement des milliers de services d'incendie municipaux ou formés de pompiers volontaires qui ne peuvent tout simplement pas assumer une telle augmentation des coûts et qui, dans certains cas, devront soit réduire les services, soit renoncer à l'acquisition de véhicules d'urgence grandement nécessaires.

Le ministre est-il prêt à commenter cet enjeu qui pourrait avoir des conséquences pour la sécurité publique, et annoncer que les services d'incendie et autres services d'urgence seront complètement exemptés de cette hausse des frais?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis surpris qu'on me pose la question aujourd'hui puisque cela fait des mois que cette question est publique. J'ai eu l'occasion dernièrement de rencontrer les dirigeants de l'Association des municipalités du Canada qui ont convenu qu'il était normal que tous les gouvernements partagent de façon équitable tant la gestion du spectre que les coûts publics pour son fonctionnement, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Cette question n'a pas été rendue publique depuis seulement quelques mois. L'opinion publique en est saisie depuis des années.

J'aimerais citer l'ancienne ministre des Communications, l'honorable Flora MacDonald, qui, le 1^{er} décembre 1986, a déclaré à la Chambre des communes, au sujet du projet de loi C-3, qu'on ne donnerait pas suite aux modifications «qui concernent les municipalités et les services de pompiers bénévoles».

Pourquoi le ministre actuel n'a-t-il pas respecté cet engagement du gouvernement d'exempter tous les services d'incendie de la grille de tarifs proposée dans le projet de loi C-3? Se rendra-t-il enfin compte que les raisons pour lesquelles les services d'incendie ont été exemptés en 1986 sont encore valables aujourd'hui, en 1990?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est tout simplement que nous avons convenu qu'il appartenait d'assurer une équité entre les utilisateurs du spectre et les gouvernements, que ce soit les ministères du gouvernement canadien, les ministères des gouvernements provinciaux, ou même les municipalités.